

## APPEL A CANDIDATURE

### ATTRIBUTION D'EMPLACEMENTS SUR LE DOMAINE PUBLIC DE BRUGES POUR DES ACTIVITES DE COMMERCE DE RESTAURATION AMBULANT

#### I. Objet de l'appel à candidature

Le présent appel à candidature porte sur l'attribution de neuf autorisations d'occupation temporaire du domaine public pour permettre une activité de restauration légère ambulante sur le territoire de la Ville de Bruges.

La procédure de sélection à l'issue de laquelle seront choisis les bénéficiaires correspond à une procédure *ad hoc* conformément à l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017. Il ne s'agit, en aucun cas, d'une procédure relative à un marché public ou à une délégation de service public.

#### II. Nature juridique

Étant donné les différentes localisations sur le domaine public, l'attribution des emplacements donnera lieu à la délivrance d'une autorisation d'occuper le domaine public moyennant le versement d'une redevance.

L'occupation de cet emplacement ne pourra consister qu'au stationnement d'un véhicule de type camionnette ou remorque, autonome en énergie et fluides ou raccordé en électricité à un branchement forain, sans aucune emprise.

L'autorisation délivrée ne délivre aucun droit réel à son titulaire.

#### III. Personne publique

Ville de Bruges, sise Hôtel de Ville, 87 avenue Charles de Gaulle, 33520 BRUGES.

Direction des affaires juridiques, de la commande publique et de la citoyenneté

Mme Charlène PILLOT

e-juridique@mairie-bruges.fr

#### IV. Objet des autorisations

La présente publicité concerne la délivrance de 9 autorisations d'occupation temporaire du domaine public en vue d'une exploitation économique dédiées au commerce ambulante de denrées alimentaires et restauration rapide sans ancrage au sol.

La localisation, les conditions d'occupation et les conditions financières figurent dans le cahier des charges (à télécharger sur le site internet de la ville)

#### V. Durée des autorisations

Chaque autorisation sera délivrée par voie d'arrêté du Maire à compter du 01/04/2022 pour une durée qui ne pourra excéder 24 mois.

## VI. Redevance

Les tarifs d'occupation du domaine public sont fixés par délibération du conseil municipal et sont susceptibles d'évoluer au cours de l'autorisation qui sera délivrée.

Pour 2022, la redevance s'élève à 5 € par jour pour une voiturette/camionnette de vente.

## VII. Liste des emplacements proposés sur le domaine public brugeais

- Autorisation n°1 – Parking public avenue de Terrefort (OU place du 11 novembre)
  - Type d'activité : restauration rapide
  - Horaires : Tous les midis de 11h à 15h du lundi au vendredi.
  
- Autorisation n°2 – Parc Ausone en face de l'aire de jeux
  - Type d'activité : restauration sucrée/confiserie, boissons chaudes et froides
  - Horaires :
    - Horaires d'été : de 14h à 19h
    - Horaires d'hiver : 14h à 18h30
  
- Autorisation n°3 – Parc Ausone au niveau du belvédère
  - Type d'activité : restauration sucrée/confiserie, boissons chaudes et froides
  - Horaires :
    - Horaires d'été : de 14h à 19h
    - Horaires d'hiver : 14h à 18h30
  
- Autorisation n°4 – Esplanade Charles de Gaulle
  - Type d'activité : restauration rapide de pizzas et produits italiens
  - Horaires : le lundi soir – de 18h00 à 22h
  
- Autorisation n°5 – Esplanade Charles de Gaulle
  - Type d'activité : restauration rapide asiatiques
  - Horaires : le vendredi soir – de 18h00 à 22h
  
- Autorisation n°6 – Place Jean Moulin
  - Type d'activité : restauration rapide
  - Horaires : Possibilité tous les soirs de la semaine, de 18h00 à 22h
  
- Autorisation n°7 – Place Jean Moulin
  - Type d'activité : rôtiiseur
  - Horaires : vente le samedi et dimanche de 7h30 à 14h30
  
- Autorisation n°8 – Carrefour Chavailles / Chaban
  - Type d'activité : restauration rapide
  - Horaires : Du mardi au vendredi de 10h00 à 14h30
  
- Autorisation n°9 - Place Henri Hernandez, avenue du Lac
  - Du Lundi au vendredi de 16h à 21h30
  - Restauration asiatique

## VIII. Pièces à fournir à l'appui de la candidature

Votre dossier de candidature devra comporter les éléments suivants :

- Fiche de candidature (annexe 1 ci-jointe à compléter)
- Fiche des autorisations souhaitées (annexe 2 ci-jointe à compléter)
- Curriculum vitae,
- Business plan prévisionnel,
- Photocopie de la pièce d'identité en cours de validité,
- Photocopie de la carte de commerçant ou artisan ambulant en cours de validité,
- Un extrait K-bis datant de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance civile professionnelle se rapportant à l'exercice d'activités non sédentaires
- Carte grise du véhicule si celui-ci sert à la vente
- Copie de l'assurance du véhicule si celui-ci sert à la vente
- Photos du véhicule utilisé pour la vente (et autre matériel) en situation
- Permis d'exploitation d'un débit de boisson (selon les cas)
- Attestation de formation spécifique en hygiène alimentaire

## IX. Date limite de réception des candidatures

**Le jeudi 10 février 2022 à 16h00**

Pour dépôt contre récépissé auprès de la Direction des Affaires juridiques, de la commande publique et de la citoyenneté située Hôtel de ville, 87 avenue Charles de Gaulle, 33520 Bruges (du lundi au jeudi de 8h30 à 17h00 et le vendredi de 8h30 à 16h00) ou par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse spécifiée au point 3.

Le courrier devra être reçu au plus tard le jour de la date limite de réception.

## X. Conditions d'attribution

Les candidatures seront examinées selon les critères suivants par la Commission (CDUT...) :

- Pérennité de l'activité au regard du business plan et de la clientèle
- Complémentarité avec l'offre commerciale environnante
- Formations professionnalisantes dans l'activité (cuisine, gestion, hygiène, etc...)
- Provenance et la qualité des produits (circuits courts, bio ect...)
- Présentation de la carte des produits proposés et leurs tarifs
- Description de la chaîne du froid et du circuit des déchets
- Etat du véhicule intérieur/extérieur si sert à la vente
- Autonomie en eau et en électricité du véhicule

Jusqu'à l'acceptation ferme des candidatures retenues par arrêté du maire, la commune se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'annuler la procédure d'attribution et de ne pas donner suite aux offres reçues.

## XI. Composition du dossier d'appel à candidature

Le présent appel à candidatures est constitué des pièces suivantes :

- Le présent avis d'appel à candidature
- Le cahier des charges avec deux annexes

Conditions de retrait du dossier de candidature :

Le dossier de candidature est à retirer exclusivement sur le site de la ville : [www.mairie-bruges.fr](http://www.mairie-bruges.fr)

## **XII. Informations complémentaires**

Toute demande écrite concernant la présente mise en concurrence peut être adressée à la Ville de Bruges – Direction des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de la Citoyenneté (cf point **13**).